



Pas-de-Calais

Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU COMITÉ DE PILOTAGE DU SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES DES HAUTS-DE-FRANCE - E318

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-7 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment son article R.515-4 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 janvier 2018 définissant la composition, l'organisation et le fonctionnement du comité de pilotage du schéma régional des carrières ;

Vu la délibération n°2021-253 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental, Monsieur Jean-Claude LEROY ;

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 : Madame Emmanuelle LEVEUGLE, Conseillère départementale, est désignée pour représenter le Président du Conseil départemental, en qualité de titulaire, afin de siéger au Comité de pilotage du schéma régional des carrières des Hauts-de-France.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État, notifié à l'intéressée et publié électroniquement sur le site internet du Département.

Arras, le 25 janvier 2023

Le Président du Conseil départemental,

Signé

Jean-Claude LEROY